L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS :
Mardi, 24 *Mars* 1829.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 23 *Mars*.

Le capitaine du navire *Indian* ayant fait appeler la garde-de-ville pour arrêter quelques matelots insubordonnés, on lui a envoyé en effet quelques hommes, armés seulement de leurs sabres ; mais les mutins se sont réunis et ont fait une résistance opiniâtre ; un garde-de-ville a été désarmé, et les autres ont retraité en bon ordre. En conséquence, un peloton, armé de fusils, a reçu l'ordre de marcher et a réussi à s'emparer de ces hardis mutins.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 13 *Janvier*.

Dans le mois de décembre 1827, lorsque le résultat des élections ne laissait plus de doute sur la destinée prochaine du système d'alors, le bruit courut, on s'en souvient, que M. de Villèle était disposé à modifier avec la majorité nouvelle, à lui sacrifier ses collègues, à consentir à toutes les concessions exigées par la nécessité, sous la seule condition qu'il conserverait le portefeuille des finances et la présidence. Plusieurs listes de ministère et de directeurs généraux coururent dans le public : qu'elles qu'en fussent les compositions diverses, le nom de M. de Villèle brillait en tête avec le titre de président. On crut de votre propriété attachée à ce nom d'entrer nécessairement dans toutes les nomenclatures, de se combiner avec toutes les mixtions, de se marier à toutes les couleurs. M. de Villèle était le sujet le plus ordinaire des entretiens. On s'étonnait qu'un homme qui, dans plus d'une occasion, avait fait preuve d'habileté, et qui ne passait pas pour un esprit aventureux, eût risqué sans nécessité la chance d'une élection générale, et joué à ce jeu terrible son existence et celle de l'administration. Mais il se trouvait des gens qui expliquaient la dissolution de la chambre comme un coup de politique savante. Pensait-on qu'un homme si habile n'avait pas ses vues ? Ignorait-il ce que tout le monde savait des dispositions des colléges électoraux ? Ne voyait-on pas qu'il était fatigué de sa majorité et de ses collègues, qu'il avait voulu s'en débarrasser à tout prix ? Il connaissait trop les hommes et les affaires pour donner dans les extravagances de son parti : c'est pour le perdre qu'il avait dissous la chambre ; il avait prévu le résultat des scrutins et ce résultat était selon son gré. Les amis de la Charte devaient y regarder à deux fois avant de repousser un auxiliaire qui jouait bien leur jeu, et qui était plus leur ami qu'ils ne pensaient. Au reste, ils n'ignoraient pas la résistance qu'il avait opposée dans le conseil à la résolution de la guerre d'Espagne ; la loi du sacrilége, le projet avorté d'abolir la liberté de la presse, la dernière ordonnance de censure n'étaient point ses œuvres ; et quant au licenciement de la garde nationale, on n'avait point oublié ce qu'il avait dit à la tribune de cette opération.

On tenait ces discours, lorsqu'un simple citoyen imagine qu'il serait utile et possible d'opérer un rapprochement entre le chef du ministère et des membres les plus influens de l'opposition parlementaire. Il se flatte même de pouvoir lui seul, sans caractère politique, sans autre mission que son zèle, accomplir ce grand ouvrage ; et le voilà qui se met à l'œuvre. S'il n'a pas réussi, ce n'est pas faute de persévérance et de dextérité. Cet homme est M. Flandin, ancien commissaire des guerres. On peut lire les détails de cette singulière affaire dans la relation qu'il vient d'en publier.

Le même pressait : M. Flandin n'avait pas de tems à perdre. Il débute en adressant à M. de Villèle une note contenant l'exposé du système politique qu'il jugeait convenable à la France, et la liste des hommes d'état parmi lesquels M. de Villèle devait choisir ses nouveaux collègues. La note mise sous enveloppe cachetée, il demande et obtient une audience, et entre tout de suite en négociation. Le premier soin de M. de Villèle, après avoir pris connaissance du plan de M. Flandin, fut, comme on le pense bien, de s'informer si le négociateur agissait de la part de quelqu'un ou seulement de son chef. Voici la réponse de M. Flandin : "Le désir de V. Exc. renfermait une question à laquelle je ne veux ni ne dois répondre. Lorsque nous serons plus avancés dans les rapports qui doivent, sans doute, s'établir entre nous, je verrai jusqu'à quel point je peux m'expliquer." Il y avait beaucoup d'art dans cette réponse ; et elle produisit un effet dont le narrateur s'applaudit beaucoup. "Ici, continue-t-il, un mouvement que fit M. le comte de Villèle m'expliqua le sens qu'il atta hait à ma réponse, et je vis clairement qu'il me considérait comme le mandataire du parti constitutionnel. Je ne l'étais que de moi-même, mais je n'eus garde de détruire son erreur."

L'erreur de M. de Villèle était bien naturelle. Etant doué de beaucoup de finesse, il devait présumer que le parti constitutionnel n'en était pas dépourvu, et qu'il n'avait eu garde de donner à son émissaire des pouvoirs ostensibles, ou seulement d'avouer qu'il lui avait donné des pouvoirs secrets. Confiant dans sa propre pénétration plus qu'il ne l'aurait été peut-être dans une lettre de crédit en forme, M. de Villèle traita de puissance à puissance avec le représentant supposé du parti constitutionnel, et après avoir, dans une longue confidence, débattu article par article les clauses et conditions qui lui étaient présentées, sauf quelques points accessoires à régler plus tard, autorisa M. Flandin à voir de sa part les chefs du parti constitutionnel et à s'entendre avec eux.

M. Flandin alors [illegible] il avait en commençant agi de lui-même, et voilà qu'il venait de se faire accréditer. Il se présenta chez M. Laffitte, comme porteur de paroles : il trouva en lui un homme poli, franc, mais peu expansif, qui accueillit même assez froidement le projet de la transaction proposée. Sans vouloir s'expliquer sur le fond de la proposition, M. Laffitte se borne à dire qu'il a une occasion de voir le président du conseil, et qu'il lui parlera de l'affaire. Il le voit en effet, lui parle, et n'a rien de plus pressé que de lui dire que M. Flandin a pris sur lui d'intervenir en question et que personne ne l'en a chargé. Faute lourde, franchise maladroite que M. Flandin blâme sévèrement. "Voilà [illegible], M. Laffitte m'a déchiré, et jette pour ainsi dire, au nez du ministre, la lettre de crédit que je m'étais donnée auprès de lui, sans laquelle il ne m'eût pas reçu, il n'eût pas traité avec moi, et sans laquelle, encore, je n'eusse pas obtenu les grandes concessions que j'apportais au parti constitutionnel ; que personne avant moi n'avait osé stipuler avec aucun pouvoir, et que personne, depuis, n'a imposées au ministère *modérateur* qui a succédé à M. de Villèle."

On voit à quoi il a tenu que M. de Villèle devint le chef d'un ministère libéral. Il est sûr que, dans ses entretiens avec M. Flandin, il s'est montré plus libéral que tout le côté gauche ensemble. Un mot a dissipé son rêve, et il s'est réveillé Joseph comme devant. Ce n'est pas que M. Flandin ait été découragé par cet échec : il a tenté de renouer la négociation ; il a de nouveau écrit au président du conseil ; il a adressé des mémoires à M. le dauphin, au roi ; il a vu M. Casimir Perier, M. Royer-Collard ; mais la fatale indiscrétion de M. Laffitte avait rendu toutes les oreilles sourdes.

La publication de M. Flandin ne peut manquer d'avoir un grand succès. La *Gazette* insinue que son récit est une pure fable. Cependant l'auteur s'exprime avec un ton de sincérité qui inspire la confiance ; on a vu avec quelle bonne foi il confesse le moyen dont il a usé pour *se donner une lettre de crédit*, moyen suffisamment justifié par l'intention qui le faisait agir. Il ne tenait qu'à lui de donner à son rôle une couleur plus spécieuse en laissant croire au public, comme il avait laissé croire à M. de Villèle, qu'il était fondé des pouvoirs du parti constitutionnel : ce n'était pas l'esprit et le talent qui lui manquaient pour ménager cette réticence dans sa narration ; sa candeur fait honte aux incrédules. Au reste en admettant, contre toute vraisemblance, que sa narration fût fautive historiquement, elle n'en aurait pas moins le mérite d'un tableau de mœurs très naturel et très piquant. Nous recommandons les scènes avec M. de Villèle aux auteurs des *Soirées de Neuilly*.

FEUILLETON.

Deux tendres époux, qui s'aiment à distance, habitent, l'un Louviers, c'est le mari ; l'autre Versailles. Madame reçoit tout dernièrement une lettre de son mari qui la priait de venir le trouver. Elle s'empresse de se rendre à une invitation aussi agréable qu'extraordinaire. Que voulait le mari ? se rendre à Versailles, et là vendre les meubles de sa femme. Celle-ci apprend à Louviers le tour que lui joue son mari : elle ne veut pas rester en arrière et se décide à faire vendre les meubles de son cher époux. Heureusement que, de part et d'autre, la justice a mis obstacle à ces témoignages réciproques d'amitié conjugale.

—Rassurons-nous, la fin du monde, annoncée pour l'année 1832, est remise indéfiniment ; cette grande catastrophe n'aura lieu, à ce que prétend le célèbre astronome Encke, qu'au bout de deux cent dix-neuf millions d'années. Nous avons encore le tems de nous préparer à la mort.

Quatre vingt dix francs pour cent sous.

Abaissez-vous, illustrations du dix-neuvième siècle : Vidocq, Petit, Coco-Lacour, que votre épine dorsale se ploie comme celle du courtisan devant le maître ; baissez le front, non pas de honte, mais de respect, devant le génie immense que je signale à votre admiration ! Ah ! si celui-ci fait des Mémoires, il n'y aura pas assez de presses dans Paris pour satisfaire la curiosité publique ; car elles seront amusantes, les confessions de celui qui débuta ainsi dans la carrière de l'escroquerie .... pardon, Vidocq, je voulais dire de l'adresse, par un semblable coup de maître. Mais ce n'est pas avec des chaînes, des boulets, un carcan et un horrible instrument de mort, qu'il composera ses armoiries. L'écusson qui brillera sur la couverture de son livre, loin d'inspirer l'horreur et le mépris, sera goûté de tout le monde. Un cent de petits pâtés placés en pyramide, voilà les insignes qui produiront du moins au public une nourriture substantielle.

Mais où donc brille cet astre resplendissant dont la lumière nous fut jusqu'ici inconnue ? Eh ! quoi, lecteur, ignores-tu que, dans le vaste éthérée, il existe des millions d'étoiles, plus éclatantes peut être que celles qui t'éblouissent, et dont la lumière, quelque rapide qu'en soit la [illegible] n'est pas encore venue se réfracter [illegible] tes yeux ? Ce n'est point sur ton horizon, c'est en province, c'est à Metz que brille ce soleil devant lequel se terniront un jour Vidocq et tous ses satellites.

Ce génie, ce soleil, car nous ne pouvons l'appeler par son nom, ignoré encore du procureur du Roi, n'avait que cent sous dans sa poche, et quatre-vingt-dix francs étaient pour lui d'une absolue nécessité. O dieu des Frontin, des Scapin, des Crispin, et tous les valets enfin du grand trottoir, ce n'est pas toi qu'il invoquera dans ce moment critique, ni toi non plus, Mercure, dieu des voleurs antiques, tombé avec le vieil Olympe, que ne relèveront ni les tragédies de Jouy, ni les discours de [illegible], ni le contre-poids des pièces d'Emile Deschamps ; c'est au dieu des spéculateurs, des agioteurs, des joueurs de Bourse ; à ce dieu qui promet de l'or, à celui qui jette de l'argent sur le tapis vert de la roulette et du trente un, qu'il adressa ses vœux. Mais comme ce dieu n'a encore ni église, ni temple, ni mosquée, c'est en venant les rues qu'il lui faisait sa touchante prière. Tout-à-coup, et comme par inspiration, il entre chez un pâtissier, et demande un cent de petits pâtés pour l'heure de son dîner : arrivé depuis deux jours, il traite au grand hôtel de ***, tout ce qu'il y a de gens en place et d'hommes recommandables dans la ville. L'heure est convenue, les petits pâtés payés d'avance ; cent sous jetés avec négligence sur le comptoir, donnent au pâtissier l'idée la plus favorable de sa nouvelle pratique.

En face du pâtissier, demeure un bijoutier à grand renom. Notre héros saute lestement le ruisseau, et le voilà dans l'élégant magasin : sans un sou vaillant, il marchande un bijou évalué à la somme de quatre vingt-dix francs. Le bijou lui convient, il va le payer : mais il a oublié sa bourse à l'hôtel .... N'importe ; le pâtissier en face est son débiteur de cent francs : "Venez avec moi, dit-il au bijoutier ; je lui dirai de vous compter le prix de mon emplette." Le bijoutier l'accompagne jusqu'à la porte : "Réflexion faite, dit-il au pâtissier en désignant le bijoutier, à quatre heures vous en porterez quatre vingt-dix chez monsieur et le reste chez moi.— Cela suffit," fut la seule réponse qui sortit en même tems de la bouche des deux honnêtes marchands. Mais quel fut l'étonnement du bijoutier lorsqu'un paisant joufflu lui apporta à l'heure dite une corbeille remplie de pâtisserie ! "Que m'apportes tu là ?—Vos quatre-vingt-dix petits pâtés.—Tu veux dire mes quatre-vingt-dix francs ?"

Et cet homme n'exploite que la province ! Il n'a pas vu Paris : son esprit inventif n'a pas encore pu prendre ce moelleux, ce fini qu'on n'acquiert que dans la capitale, soyer des sciences, des arts et de l'industrie.

Figaro.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Mary Elizabeth, Allen, Boston, C D Jaudon.

Brick Sarah et Phœbe, Thurle, Baltimore, W W Caldwell.

Arrivés.

Bateau à vapeur Amazon, Noble, de Louisville, avec 283 bls farine, 43 do huile, 105 do bœuf, 556 do porc, 55 bds jambon, 316 barills graisse 28 do beurre, 60 do tabac, 6 bls de langues, 13 boites jambon 10 bls whiskey, 217 boites savon et autres articles à M A Amelung, W J Jolley, P Sloo jr. Whitall, Jaudon & co. F C Twitchell, C D Jordan, et aux propriétaires à bord.—passagers, l'hon. D Boulligny et 33 autres.

2 bateaux du Bayou Bœuf, avec 310 balles coton.

Bateau à vapeur Dewitt Clinton, de Florence, avec un chargement assorti à divers consignataires.—19 passagers.

Bateau à vapeur North America, Scott, en 8 jours de Louisville, avec un chargement assorti à divers consignataires.

Entrés.

Brick Feliciana, Graves, de Philadelphie par la voie de la Havane à S P Morgan & co.

Brick Ajax, Banks, de Norfolk, avec des esclaves.

Goël. Feine, de Tampico.

MEMORANDA.

Parti de New-York pour ce port, le 3 Mars, brick Exchange, Donaldson, goëlette All Charce.

Arrivés au port de New-York, le 2, navire Talma, et le 3, navire Azelia, de ce port, ayant été retenus, comme nous l'avons annoncé, plusieurs jours en dehors, par les glaces.

La barque Armadillo, parti d'ici pour New-York, était en vue de ce port le 4 Mars.

En charge à New-York, pour ce port, navire [illegible], Wood, partant le 8 Mars ; navire Hundreds, Shepherd, du 8 au 10 ; brick George, sous peu.

PASSAGE POUR FRANCE.

La navire *Benjamin Morgan*, capt. J. P. Mathieu, partira pour le Havre le 20 d'avril ; il a de beaux aménagemens. Pour passage, s'adresser au capt. à bord en face de la rue Toulouse, ou à S.P. MORGAN & Co.

31 mars.

POUR LE HAVRE.

Le navire bien connu, *Bolivar*, doublé et chevillé en cuivre, sous le commandement du capt. Welch, partira le 15 d'avril prochain. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou L. MILLAUDON.

21 mars.

POUR LE HAVRE.

Le brick fin voilier, *Canaries*, doublé et chevillé en cuivre, sous le commandement du capt. Hardley, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à A. BELLOC et Co.

21 mars.

POUR St. YAGUE DE CUBE,

La goëlette armée et fine voilière *United States*, capt. Creughead, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret de 300 barils (ou l'équivalent) ou pour passage, s'adresser au capt. à bord, en face de la rue Conti, ou à J. W. ZACHARIE et Co.

21 mars.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire de première classe, HENRY ASTOR, doublé, cloué et chevillé en cuivre, cap. Destebecho jr. partira pour le port susdit du 10 au 15 Avril prochain. Pour fret ou passage, ce bâtiment ayant les emménagemens les plus commodes, s'adresser au capitaine à bord, entre les deux marchés, ou à Vr. ROUMAGE.

16 [illegible]

L'Eglise Catholique
DES NATCHITOCHES, 4me. classe.

LE TIRAGE AURA LIEU

Samedi 28 Mars, au Café de la Bourse.

Prix des Billets 4 piastres ; coupons en proportion.

On pourra se procurer des billets AU BUREAU DE

B. Z. CANONGE,

Rue de Chartres, en face du Café de l'Encan,

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 23 MARS 1829.

La première représentation de

MARIE,

Opéra en trois actes, paroles de Mr. Planard, musique de Mr. Hérold, orné de deux décorations nouvelles, peintes par Mr. Donelli.

La première paraîtra au lever du rideau, et la seconde au commencement du 3e. acte.

Acteurs.—MM. *Leblanc, Deschamps, Valorin, Notaire* ; Mdes. *Cholet, Mariage, Alexandre, Mitton.*

(Précis de la pièce.)

Ce titre simple et modeste est celui du charmant opéra que l'on doit jouer pour la première fois Mardi prochain au Théâtre d'Orléans. La scène se passe en Suisse, et les deux belles décorations nouvelles sorties des pinceaux de Mr. Develle produiront sans doute un effet magique, en transportant l'imagination du spectateur sur les bords du lac de Genève ; tout y respire la fraicheur et le romantique des sites pittoresques de cette contrée. La pièce, dont les paroles sont de Mr. Planard, est parfaitement conduite et très bien écrite, et la charmante musique que Hérold y a adaptée est toujours en situation avec le sujet dont voici le précis :

Le baron de.... ancien militaire, vit retiré dans ses terres avec sa famille, composée de la baronne son épouse, de sa fille unique Emilie, et d'Adolphe, jeune officier, son gendre prétendu ; il est de plus entouré de ses vassaux, et de nombreux domestiques, entr'autres d'un vieux [illegible] nommé Georges, protecteur d'une jeune personne nommée Marie que l'on suppose être la fille du fils de ce Georges, mort au champ d'honneur. Adolphe, Emilie et Marie, tous les trois du même âge à peu près, ont été élevés ensemble sous les yeux de la baronne : Marie n'a pas se défendre d'aimer Adolphe, le compagnon de jeux de son enfance ; mais sa position ne lui permet tout aucune espérance d'unir son sort à celui de l'objet aimé, elle renferme son secret, et s'abandonne à une mélancolie qui ne tarde pas à être remarquée par tous ceux qui l'entourent. Adolphe lui-même partage son amour et n'épouse Emilie qu'à regret ; mais le devoir lui impose l'obligation de se taire et il dissimule aussi ses véritables sentimens à tous les yeux.

La jeune Emilie, de son côté, épouse Adolphe sans plaisir et sans peine et seulement pour céder au désir de sa famille. Henri, frère d'Adolphe, officier comme lui, mais qui n'a pas été élevé, ainsi qu'Adolphe, avec Emilie et Marie, se trouve au château du baron à cette époque ; il éprouve à son tour du penchant pour Emilie qui la préférerait peut-être à son frère. Cependant, la cérémonie du mariage se prépare, tous les vassaux du baron viennent en habit de fête complimenter les jeunes époux ; Emilie reçoit des mains de Marie, sa meilleure amie, le bouquet d'usage ; mais cette dernière ne peut résister plus longtems au pénible effort qu'elle vient de faire, elle s'évanouit, et la cérémonie en est troublée.

La nuit suivante, elle se sauve, par un tems affreux, de l'autre bord du lac, cachée dans le bateau d'un meunier qui était venu à la fête avec sa femme et qui s'en retourne chez lui. Le chapeau de Marie est resté sur le rivage et tout fait croindre qu'elle ait péri dans les flots. Adolphe, au désespoir, s'embarque dans une [illegible] va à sa recherche, arrive heureusement [illegible] l'or ge sur l'autre rive, et retrouve Marie dans la maison du meunier.

Pendant leur absence, tout est en rumeur au château ; le baron et son épouse surtout sont dans la plus vive inquiétude, car celle-ci a déclaré le secret de la naissance de Marie en la reconnaissant pour une fille qu'elle avait eu d'un premier lit, et dont le baron avait exigé l'éloignement à l'époque de son mariage avec elle. Tout s'explique : Marie, qui jusqu'alors avait passé pour la fille d'un soldat mort depuis longtems et que la baronne avait fait élever sous ses yeux sans que son époux s'en doutât, rentre dans tous ses droits, elle épouse Adolphe, et pour que tout le monde soit heureux, Henri et Emilie sont mariés ensemble à leur grande satisfaction.

Précédé de

l'Héritière,

Vaudeville en un acte, de Scribe et de G. Delavigne.

Incessamment—*Les Templiers*, tragédie, Mr. ARISTIPPE jouera le rôle du Grand Maître. *Thibaut et Justine*, vaudeville nouveau.

CIRQUE

En face du Théâtre d'Orléans.

AUJOURD'HUI MARDI, 23 MARS.

La représentation commencera par *Les Danses sur le fil-d'archal, par le Sieur Poblans.*

Grande Entrée en forme d'Etoile.

Tours d'agilité par la Compagnie ;

Exercices d'Equitation par Mr. Sargeant.

Les Farces du Paysan, par M. Dorrious.

Danses sur la Corde lache,

Par Mr. Münich :

Exercices d'Equitation par Mme. Williams.

Exercices d'équitation par le jeune Birdsall, sur un cheval sans selle ni bride.

Le tout sera terminé par les Sauts du Tremplin. M. Sergeant sautera pardessus dix chevaux.

Prix d'Entrée—une piastre. 24 mars

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Contre L'EMPLACEMENT N°. deux, dans l'ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. cinq, dans l'ilet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. six, dans l'ilet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'ilet N°. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. quatre, dans l'ilet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias, à moi adressés, par l'hon. G. Préval, juge-associé de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, et rendus contre les emplacemens ci-dessus, j'exposerai en vente le Mardi septième jour d'Avril 1829, à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacemens ci-dessus énumérés.

Cette vente étant la seconde et dernière, lesdits emplacemens seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à un crédit de douze mois, avec cinq pour cent d'intérêt du jour de la vente, l'acquéreur donnant billet et sécurité sur la propriété vendue, jusqu'à parfait payement, conformément à l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des Cours de cet Etat et pour d'autres objets."

23 mars L. DAUNOY, Marshal

VENTES à L'ENCAN.

Par J. T. Bauduc.

IL sera vendu, Jeudi 26 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, pour clôre une facture.

25 CAISSES DE MARCHANDISES,

Consistant en Indienne, Cotonade, Checks &c. —Les conditions au moment de la vente.

A midi—A la vente du dehors, un parti de bon VINAIGRE. 24 mars.

Par J. T. Bauduc.

Et par ordre des ayant cause de Jh. O'Donnell.

IL sera vendu Mercredi 25 du courant, à 9 heures du matin, rue de la Levée N°. 60½, le fond du magasin dernièrement appartenant au dit Jh. O'Donnell, consistant en

CHAPEAUX, SOULIERS, LINGE FAIT, et différentes autres marchandises qui ne peuvent être détaillées. Conditions :— au moment de la vente. 23 mars.

Par J. T. Bauduc.

IL sera vendu vendredi 27 du courant à midi, à la bourse Hewlet, un terrain situé au faubourg St. Marie, rue Tchapitoulas entre celles Julie & St. Joseph, ayant 25 pieds 7 pouces de face sur 172 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mr. Bunn, et l'autre par celle de Mr. Jacques Tourné ; ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, et qui consistent en une maison en briques, couverte en tous, divisée en quatre appartemens dont deux sont à feu, une galerie en bois avec deux cabinets ; cuisine en bois, puits, et un pigeonnier, cour et corridor carrelés ; le tout construit depuis environ quatre ans, les murs de la maison sont susceptibles de supporter un étage.

Dépendant d'un autre terrain situé faubourg Saulet, et désigné sous le N°. 1 de l'ilet N°. 30, mesurant 52 pieds 7 pouces à la rue Apollon sur 100 pieds de profondeur ; et 52 pieds 6 pouces sur la ligne de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions—Le quart comptant et le reste à 1 et 2 ans avec hypothèque sur les propriétés et billets endossés à la satisfaction du vendeur.

21 mars.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Philippi la de c l. vs. John Allison. Mahoney vs. Dilch et Allison.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente, Jeudi le 22e. jour d'Avril prochain, à midi, au café de la bourse, un lot de Terre et une Maison, dans laquelle réside le défendeur ; situés au faubourg Delor sur l'ilet circulaire au dessus de l'enceignure des rues St. Charles et Delor, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

23 mars L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen et les habitans de la ville vs. J. P. Jones.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente, le 22e. jour d'Avril prochain, une maison et un Terrain, situés rue Tchoupitoulas, entre Poydras et Gravier, joignant la propriété de M. McDonough, mesurant 30 pieds plus ou moins sur la rue Tchoupitoulas, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins, saisis dans l'affaire ci-dessus, pour le paiement des taxes.

23 mars. L. DAUNOY—Marshal.

AFIN que le Directeur puisse offrir au public pour la classe prochaine un prospectus brillant qui consistera en cent Gros Lots dignes d'être possédés, il doit nécessairement réduire le montant des petits lots, ce qui doit toujours avoir lieu dans les *Loteries du Système de Pair ou Non*, où les lots sont plus nombreux que les blancs.

Si l'on examine tout autre Loterie très différemment, dont le plan consiste en 10,000 billets, on verra que les blancs surpassent de 2,000 le nombre des lots gagnans, à savoir : 2000 lots gagnans et 6000 blancs, et ainsi de suite où les Loteries sont plus fortes ; tandis que dans le prospectus suivant les Lots Gagnans surpassent de 800 le nombre des blancs, savoir : il y a 5400 lots gagnans et seulement 4600 blancs ; et comme chaque deux billets, pourvu qu'ils soient pair ou impair, sont garantis de gagner un lot, chose qui n'arrive dans aucune autre Loterie, le Directeur se flatte que la distribution splendide et avantageuse du tirage prochain, qui est de QUARANTE MILLE PIASTRES, recevra une approbation générale.

SIXIEME CLASSE.

De la Loterie

De l'Eglise Evangélique Française

Dont le Tirage aura lieu le Avril 11 1829.

D. MALCOLM—DIRECTEUR.

Système populaire de

PAIR OU NON.

5400 lots gagnans et seulement 4600 blancs

Aucun Gros Lots n'ayant été tiré, ils sont conséquemment sujets à sortir dans ce tirage.

Un paquet pourrait gagner tous les gros lots.

—PROSPECTUS :—

1	prix	de	
1	"	"	$ 6,000
1	"	"	3,000
1	"	"	2,000
1	"	"	1,800
1	"	"	1,500
1	"	"	1,200
1	"	"	1,000
1	"	"	755
2	"	"	500
9	"	"	125
13	"	"	87 80
27	"	"	40
36	"	"	25
100	"	"	10
100	"	"	7
100	"	"	5
5000	"	"	3

5,700 Lots
4,600 Blancs.

10,000 billets, à $4, est $40,000

Les billets seront vendus au prix du prospectus, pendant les dix premiers jours.

S'adresser au BUREAU DU DIRECTEUR,

D. Malcolm ;

Rue de Chartres, No. 54, ou
Au Bureau de la Roue de Fortune,
Rue de Chartres, No. 89.

N. B. La 8e. et la 9e. classe seront tirées le 6 et le 27 de Mai 1829. 24mars

TRAITES sur la Havane, à vendre par BENJAMIN CECILE. [13 fev.]